

Les 257 843 rendez-vous des droits réalisés en 2016 par les Caf ont permis à 50% des bénéficiaires de recevoir des droits nouveaux

L'accès aux droits sociaux constitue un axe essentiel de la politique de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale. Dans ce contexte, les Caf ont instauré depuis 2014 un rendez-vous des droits afin d'examiner avec les allocataires leur éligibilité à différentes aides ou prestations. En 2016, 257 843 de ces rendez-vous ont été réalisés. Afin de mieux connaître les bénéficiaires et leur avis sur le déroulement de ces rendez-vous, la Caisse nationale des Allocations familiales (Cnaf) a fait conduire une enquête nationale.

L'enquête téléphonique a été réalisée auprès de 5 000 allocataires venus en rendez-vous des droits, lors desquels deux prestations (ou aides) en moyenne ont été passées en revue. Ce nombre diffère fortement selon le type de rendez-vous. Ainsi, pour les allocataires ayant eu un entretien dans le cadre d'une demande de revenu de solidarité active (Rsa), plus de trois prestations ont été examinées. Les principales prestations étudiées en rendez-vous des droits sont d'abord les aides au logement, puis le Rsa, la couverture maladie universelle complémentaire (Cmu-C), et l'allocation de soutien familial (Asf).

En moyenne, 50 % des bénéficiaires de ces rendez-vous déclarent, au moment de l'enquête, avoir reçu des droits nouveaux. Dans ce cas, les droits à 1,4 prestation en moyenne leur ont été ouverts.

Les personnes interrogées sont plutôt satisfaites des explications fournies par l'agent de la Caf et estiment que le rendez-vous les a globalement mieux aidées à connaître les prestations dont elles peuvent bénéficier.

Retrouvez l'intégralité des résultats de l'enquête dans l'[E-ssentiel n°168](#), la publication mensuelle de la Cnaf.



Contact presse

Coralie Beylot
coralie.beylot@cnaf.fr
01 45 65 68 84